

Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Réaménagement et rénovation énergétique de l'école maternelle Roger Sudre –
avenant n°1 au lot n°3 Désamiantage – couverture – étanchéité

N° 009.09b.2026

Rapporteur :
Franck MAUREL

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf du mois de septembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme GARCIA, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 22 septembre 2026.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 23
- Nombre de pouvoirs : 6
- Votants pouvoirs compris : 29

Présents

Jérôme GARCIA, maire, Catherine FÉVRIER, 1^{ère} adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 2^e adjoint, Myriam DUPIAS, 3^e adjointe, Franck MAUREL, 4^e adjoint, Marjorie CAUSSE, 5^e adjointe, Jonathan TEYSSEYRÉ, 6^e adjoint, Édith LESTARPÉ, 7^e adjointe, Christophe TONON, 8^e adjoint, Alain SARTORI, Jean-Luc MALINGE, Guy TROUPEL, Anne MAUREL, Valérie MAUGARD, Florence PELAYO, Sandrine BONGEOT, Marie CHAULET, Fanny PARIS, Amandine FAUGÈRE, Cécilia PUGINIER-CRISTOFOL, Philippe RICALES, Marielle GARONZI, Diane LOCATELLI

Absents excusés

Thierry DUMAS a donné procuration à Christophe TONON
Thierry FRÈDE a donné procuration à Franck MAUREL
Frédéric GALINIÉ a donné procuration à Catherine FÉVRIER
Éric MALDONADO a donné procuration à Édith LESTARPÉ
Maimoud BAAL a donné procuration à Myriam DUPIAS
Olivier PICARD a donné procuration à Marielle GARONZI

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur Alain MAGNIN-LAMBERT.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260930-00909b2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 01/10/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Par délibération en date du 3 mars 2026, le conseil municipal a validé les marchés de travaux relatifs à l'opération de réaménagement et rénovation énergétique de l'école maternelle Roger Sudre pour un montant total de 1 700 404,07 € HT soit 2 040 484,88 € TTC.

Il est rappelé que cette opération est réalisée dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage publique confié à l'ARAC Occitanie.

Le lot n° 3 « Désamiantage - Couverture - Étanchéité », d'un montant initial de 309 900 € HT, a été attribué à l'entreprise Étanchéité Générale du Bâtiment (EGB) située à Castelginest.

Le présent avenant a pour objet de modifier le système de couverture prévu au marché initial. Les couvertures initialement prévues en panneaux sandwich et en double peau cintrée seraient remplacées par une couverture en bac acier support d'étanchéité revêtue d'une membrane PVC.

Cette adaptation technique rendue nécessaire par les contraintes constatées en phase d'exécution, vise à garantir une meilleure pérennité de l'ouvrage. Elle s'inscrit dans le cadre des modifications autorisées par les articles R.2194-8 et R.2194-9 du Code de la commande publique.

Le chiffrage de cette moins-value s'élève à 22 735,10 € HT.

Lot	Montant initial en € TTC	N° avenant	Montant de l'avenant en € TTC	Nouveau montant du marché en € TTC	% par rapport au montant initial du marché
Lot n° 3 Désamiantage – couverture – étanchéité	371 880,00	1	- 27 282,12	344 597,88	- 7,34

Le nouveau montant total des marchés s'élève à 1 677 668,97 € HT soit 2 013 202,76 € TTC avec un taux de subvention déjà obtenu de 41,72 %.

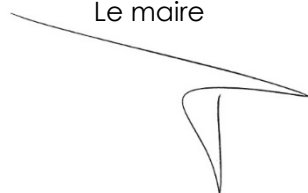
Sur proposition de monsieur Franck MAUREL, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 3 avec l'entreprise Étanchéité Générale du Bâtiment,
- d'en informer l'ARAC Occitanie.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

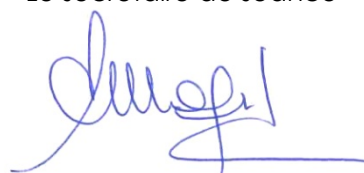
Pour extrait certifié conforme
Revel, le 29 septembre 2026

Le maire



Jérôme GARCIA

Le secrétaire de séance



Alain MAGNIN-LAMBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260930-00909b2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 01/10/2026

Pour l'autorité compétente par délégation